Image not found or type unknown

Etat successoral bloqué !!!

Par **Denis Suzansen**, le **14/04/2013** à **14:32**

Bonjour,
Mon père est décédé le 14 juillet 2012 en Bretagne.
Je vis au Danmark et donc peut disponible.
Fin septembre n'ayant pas de nouvelles de son notaire je lui envoi un mail pour savoir où en est la succession. Je n'avais pas de relation avec mon père depuis plusieurs années ainsi qu'avec ma soeur et mon frère.
Le notaire après plusieurs semaines me répond qu'il faudrait que je signe la carte grise de la voiture de feu mon père afin de stopper le leasing qui est toujours prélevé (je pensais que les comptes étaient bloqué au décès) !!!
Mon père était veuf de ma mère et en concubinage, mais pas remarié.
Après des allés et retour de courriel et de courriers postaux je n'ai toujours pas obtenus la moindre information aujourd'hui de l'état de la succession, le notaire arguant que tant qu'il n'aura pas la signature de la carte grise (que je lui ai fait parvenir via mon notaire il y a deux mois, mais qu'il n'a apparemment pas reçus).
J'ai le sentiment d'être face à un chantage, mon notaire par qui je passe pour la totalité des transactions n'a pas de réponses à me donner concernant ce qui ce passe !!!
- Ma question : est-il légal de bloquer des informations successoral en échange d'une signature ???
Ais-je un moyen légal de l'obliger à me fournir l'état des comptes, ainsi que des biens mobiliers et immobiliers de mon père ?

Par avance merci de vos réponses.

Denis

Par **felipo**, le **05/07/2013** à **15:17**

Bonjour,
Ma famille et moi-même avons eu de gros problèmes avec une succession. Le notaire qui en était chargé a exercé pendant 13 ans en Franche Comté avant d'arriver à Neuilly. Je souhaiterais rentrer en contact avec des personnes ayant eu elles aussi des problèmes avec ce notaire en question ou avec un autre notaire pour savoir comment je peux régler cela.
Mon adresse mail : phelippeaupauline16@gmail.com
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés